

**PRÉFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE**

**CABINET DU PRÉFET**  
pref-cabinet@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Marseille, le **12 JAN. 2018**

**Le Préfet des Bouches-du-Rhône,  
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
à  
Destinataires in fine**

**Objet : Appel à projet MILD&CA**  
**PJ : Procédure d'instruction des dossiers de subvention MILD&CA**  
Modèle d'arrêté et convention d'attribution  
Appel à Projet régional de la région PACA 2018  
Calendrier 2018

La campagne 2018 de financement des actions de lutte contre les drogues et les conduites addictives est engagée dans les conditions décrites par la circulaire du 18 décembre 2017. L'exercice 2018 constitue une année de transition, entre les orientations du plan gouvernemental 2013-2017 et celles qui seront portées par le nouveau plan 2018-2022 qui sera arrêté à la fin du premier trimestre 2018.

Pour la région PACA, l'organisation mise en place en 2016 afin de renforcer la mise en œuvre territoriale des orientations et des actions définies au niveau national, est maintenue. Le préfet de Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est le chef de projet régional MILD&CA. Il assure à ce titre la coordination de l'action des chefs de projets départementaux et le suivi budgétaire et financier des crédits qui lui sont délégués.

Le chef de projet régional :

Il est responsable de l'UO régionale et a en charge le suivi budgétaire et financier des crédits MILD&CA alloués selon un plafond donné aux chefs de projets départementaux. Il lance l'appel à projet à vocation régionale, qui sert de cadre aux appels à projets des six départements de la Région PACA, assure leur vérification et leur saisine informatique dans NEMO. Il a également un rôle de coordinateur régional auprès des six départements de la Région PACA. Il organise le COPIL régional permettant de valider l'ensemble des actions et des enveloppes budgétaires de chaque département. Il définit avec les principaux partenaires (ARS, Rectorat, Collectivités locales...) l'opportunité des projets à vocation régionale. Il assume la mise en paiement régionale par la transmission des conventions et des arrêtés attributifs des chefs de projets départementaux à la plate-forme CHORUS. Enfin, il établit le bilan d'activités annuel de la MILD&CA dans sa région. Pour ce faire il effectue le retour de programmation des crédits et une synthèse de la restitution des crédits alloués aux six départements.

Concernant les projets départementaux de tous les départements de la Région PACA (y compris le département chef-lieu), il appartient aux chefs de projets départementaux d'assurer la saisine des dossiers dans NEMO et l'établissement des arrêtés ou des conventions attributifs dont vous trouverez un modèle en pièce jointe.

Pour les projets à vocation régionale, le chef de projet régional assure les mêmes missions que les chefs de projets départementaux.

Le chef de projet départemental :

Comme précédemment, chaque préfet de département de la région PACA reste le chef de projet départemental. Pour le département des Bouches-du-Rhône, la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances demeure le chef de projet départemental.

Le chef de projet départemental établit un appel à projet départemental et sélectionne les projets lors de COPIL départemental conformément aux orientations déclinées dans l'appel à projet régional.

Il rédige les arrêtés attributifs (pour des projets de moins de 23 000 euros) et les conventions attributives (pour les projets supérieurs à 23 000 euros). Il crée une expression de besoin (EB) dans NEMO. Après l'obtention du numéro d'EJ, il transmet l'arrêté ou la convention au chef de projet régional pour signature et mise en paiement par la plate-forme CHORUS. Le chef de projet départemental a en charge la notification de la subvention au porteur de projet.

L'appel à projet 2018 :

Je vous demande, de veiller à décliner l'appel à projet régional 2018 que vous trouverez en pièce jointe, au niveau de votre département.

J'attire votre attention sur la nécessité de produire des éléments de bilan et d'évaluation pour les projets en reconduction ou projets faisant l'objet d'un financement pluri-annuel. En lien avec l'OFDT, la MILD&CA a élaboré des outils d'aide à l'instruction et à la sélection de programmes d'actions. Une boîte à outils offrant un appui normatif, méthodologique et opérationnel, est à votre disposition sur le site internet de la MILD&CA (<http://www.drogues.gouv.fr>).

Enfin, je vous encourage à mutualiser les projets à vocation régionale dont le périmètre géographique couvre deux ou plusieurs départements au sein de la région PACA.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Pierre DARTOUT**



### **Liste des destinataires**

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Madame la Préfète des Hautes-Alpes
- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
- Madame la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances (Bouches-du-Rhône)
- Monsieur le Préfet du Var
- Monsieur le Préfet de Vaucluse

### **Copie**

- ARS PACA
- DRDJSCS PACA
- DIRPJJ
- Rectorat de région académique
- Préfecture de police